

- la réalisation des inventaires des richesses naturelles et culturelles nécessite des moyens humains et matériels importants, un budget conséquent et la contribution des autorités locales en raison de l'importance des territoires du parc ;

- la conservation, la protection et la valorisation des richesses du parc ne peuvent être concrétisées sans la réhabilitation du personnel investi dans le patrimoine (octroi des moyens nécessaires) ;

- la stabilité du personnel scientifique, administratif et technique cadre reste conditionnée par l'octroi de logements. Cette instabilité rend difficile l'application de l'organigramme ;

- la tenue régulière des réunions du conseil d'orientation facilitera les missions de l'Office notamment avec les autorités locales et les opérateurs implantés dans les zones du parc ;

- l'octroi de moyens financiers conséquents pour la couverture des dépenses de personnel et de la section "matériel et fonctionnement des services" permettra à l'Office de remplir ses missions ;

- la tutelle doit s'impliquer davantage dans les grands projets culturels et scientifiques de l'Office pour l'octroi de budgets conséquents, la promotion du personnel et le respect de la réglementation du parc par l'ensemble des intervenants dans les zones du parc. Elle doit également doter l'Office d'un fonds documentaire et initier un programme de formation à l'étranger pour le personnel de l'institution ;

- l'Office disposera de quinze (15) véhicules à la clôture de l'opération inscrite pour l'acquisition de huit (08) véhicules et de deux (02) camions tous terrains ;

- la comptabilité administrative est actuellement tenue conformément à la réglementation en vigueur.